

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr. 16 8
Poste: 35 fr. 18 10
On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 JUIN 1886

LE CRIME

Sous la signature de son rédacteur en chef, M. P.-A. Michel, le Journal de Maine-et-Loire publie l'article suivant:

De toutes les hontes qui peuvent peser sur une Assemblée, aucune ne sera plus lourde à porter que celle-là.

Injustice, lâcheté, capitulation devant la peur, oblitération du sens moral, rien n'y manque, et cette boue impure laissera sur ceux qu'elle aura éclaboussés une tache indélébile.

On connaît l'histoire.

L'infâme Ferry rêchait de convoitise pour le portefeuille de Freycinet. Il voulait ressaisir la proie que le mépris public lui avait arrachée; sous l'empire de cette préoccupation, il s'ingéniait à préparer des embûches et à trouver un traquenard pour renverser son successeur, et, pour y réussir, tous les moyens lui semblaient excellents. L'idée d'expulser les princes est de son invention. Elle avait le double avantage de faire du mal à des adversaires politiques et surtout de créer au ministère des embarras dont il ne pourrait pas sortir.

Les radicaux bondirent de joie et renchérent sur le programme.

Alors le Freycinet sentit le sol trembler sous ses pas. Le Non es amicus Caesaris bourdonna à ses oreilles et il songea à sauver avec sa serviette sa future présidence de la République.

Deux voies s'offraient à lui: résister énergiquement avec l'appui des ministériels et de la droite, ou plier devant le radicalisme pour éviter d'être brisé par lui.

La première était plus honnête et plus sûre; la seconde malhonnête et plus chancelante; ce fut la seconde qu'il choisit.

Or, ce choix est inique. Même en se plaçant au point de vue de la légalité républicaine, les princes n'ont rien fait pour être expulsés. Le président du conseil, dans la

longue et pâteuse défense qu'il a prononcée, n'a pas pu indiquer l'ombre d'un délit ou d'une conspiration. Pourquoi donc les punir-on? Par la même raison qui déterminait Pilate à condamner le Juste, bien qu'il eut reconnu plusieurs fois son innocence. — Iniquité!

M. de Freycinet, lui aussi, avait déclaré que rien ne nécessitait actuellement une mesure de violence, qu'il était suffisamment armé pour l'occasion et qu'il fallait le laisser juge du moment. Mais les bêtes féroces de la commission avaient juré de manger du prince et Freycinet claqua des dents. J'en mangerai avec vous, dit-il, et ne nous fâchons pas.

On le vit alors se ranger à l'avis des expulseurs, et s'il n'a pas opté pour la proscription générale, c'est que cette proposition était la plus franche et qu'il prévoyait son rejet par une majorité hypocrite. — Lâcheté!

Et les sous-vétérinaires de la Chambre, à quelle capitulation, je ne dirai pas de conscience, car depuis longtemps ils n'en ont plus, mais d'opinion et d'intérêt, ne se sont-ils pas condamnés!

Les uns, par haine, voulaient l'expulsion totale, et ils ont voté l'expulsion partielle; d'autres ne voulaient d'aucune, et ils l'ont votée quand même, par peur, pour sauver la République, sans souci de la France, qu'ils désignent une fois de plus au déshonneur de l'étranger. Trahison envers la patrie!

Et ces imbéciles s'imaginent que, triomphants, ils vont toucher le prix de leur crime! Non, non! Freycinet sauvera peut-être son ministère pour quelques semaines, mais ses ennemis républicains ne désarmeront pas. Ferry et Clémenceau le poursuivront jusqu'à ce qu'il tombe, et des concurrents connus, plus audacieux que lui, sauront bien lui barrer le chemin de la présidence de la République. Un jour qui n'est pas loin, lui aussi restera seul, sans pouvoir et sans honneur.

La République elle-même, « débarrassée de ce qui la gênait, » suivant le mot du

vieux Médier de Montjau, va pouvoir se livrer à l'aise à ses discordes intestines, et ce ne sont pas les ramollis de la Chambre qui l'empêcheront de tomber aux mains des fauves qui attendent leur tour. Mais le règne des fous furieux ne dure pas longtemps. La vue des ruines et du sang révoltera enfin la conscience et les intérêts blessés. Tous les yeux se tourneront, toutes les mains se tendront vers l'exilé; le droit sacrifié en même temps que proclamé par les expulseurs apparaîtra comme le salut, et M^{er} le Comte de Paris viendra aux acclamations de la France et aux cris mille fois répétés de Vive le Roi!

La séance du 11 juin 1886 est désormais historique. Voilà une date qui marquera dans les annales de la France.

La République s'est proclamée en danger. Elle a consacré par la proscription le droit monarchique, le grand principe de l'hérédité royale. Elle a répudié son propre principe: l'égalité.

C'est à bien établir les Titres, la Qualité de l'Héritier de Monsieur le Comte de Chambord, les effets inéductibles de la loi de « progéniture », que s'est attaché vendredi M. de Freycinet.

« Il est le Roi, Messieurs! Il constitue un gouvernement à lui seul, par la force des choses et la virtualité du principe d'hérédité dont il est l'incarnation. Donc il faut qu'il parte. La logique monarchique est là, qui proclame Roi, Monsieur le Comte de Paris! »

Et les républicains ont, par une loi, consacré la qualité du Chef de la Famille Royale et désigné hautement, clairement, officiellement, ceux que la loi monarchique désignait, dans l'ordre de progéniture, pour revendiquer la couronne de France.

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est M. de Freycinet qui l'a déclaré lui-même à la tribune avec une parfaite netteté. Le péril contre lequel il a paru urgent au gouvernement de protéger la République, c'est le péril monarchique. Le point noir que M. le

président du conseil voit avec terreur grossir à l'horizon, c'est le rétablissement de la Royauté.

Nous ne pouvons qu'être reconnaissants à M. de Freycinet d'une telle déclaration. Un député républicain s'écriait dans les couloirs, après le discours de M. le président du conseil: « M. de Freycinet vient de sacrer Roi Monsieur le Comte de Paris. » Cette exclamation pourrait servir d'épigramme au discours du chef du cabinet.

AFFAIRE RÉGLÉE

Savez-vous pourquoi la question des Princes est désormais une affaire réglée?

La Gironde l'explique dans un article que la République française qualifie de topique.

Toutes les difficultés sont aplanies parce qu'en vertu du texte de la loi votée par la Chambre des députés la qualité des citoyens est enlevée aux Princes:

« La loi républicaine, écrit M. Ranc, n'expulse que les prétendants; les autres princes sont assimilés à des étrangers: ils ne peuvent faire partie de l'armée, ils ne peuvent exercer aucune fonction, occuper aucun emploi public; le gouvernement peut leur interdire le séjour en France. C'est donc, je le répète avec la Gironde, réglé et bien réglé. »

Le jour où M. Ranc fut condamné à mort, il semblait aussi que ce fût une affaire réglée et bien réglée, et cependant quelque temps après M. Ranc, ayant repris sa qualité de citoyen, revenait siéger à la Chambre; s'il n'y siége plus, ce n'est pas parce qu'il a de nouveau perdu sa qualité de citoyen, c'est tout simplement parce que les électeurs n'ont plus voulu de lui.

L'affaire des Princes, si bien réglée par un texte de loi, aura avant peu la fortune de presque tous les textes de loi votés par la majorité des Chambres républicaines.

Ce qu'ils ont réglé, quelqu'un qui a pour lui un peu plus que des majorités de hasard, et possède le lendemain parce que ce lende-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS DEUXIÈME PARTIE Le Club des Abandonnés

Fernande était debout à côté de lui. Ses deux mains, sur lesquelles courait un frisson d'impatience, s'appuyaient, l'une à l'angle du bureau, l'autre au dossier du fauteuil. Elle se penchait, elle regardait par dessus l'épaule de Philibert Kahn.

— L'enregistrement, dit-il, s'ouvre dès le matin à six heures.

— Non! l'interrompit-elle d'un souffle oppressé, c'était le soir... au dernier moment... les dernières minutes...

— Alors commençons par la fin, au verso... Là, tenez! Minuit. Une même accolade réunissant trois enfants de sexe masculin, comme recueillis à la fois.

— C'est l'un des trois, fit-elle toute palpitante d'angoisse.

Il obéit: — 1° Gustave Lafraise, réclamé plus tard et repris par un saltimbanque, veuf et se disant son père...

— Gustave, murmurait-elle, j'étais assise tout à l'heure à côté d'un de vos sociétaires qui porte ce prénom... Son âge paraît être l'âge qu'il doit avoir. Si c'était celui-là?

— Rien de plus facile que de nous en assurer à l'instant, dit M. Justin. Je sonne, pour qu'on le fasse monter ici... Nous l'interrogerons.

Il n'en continua pas moins sa lecture:

— 2°... Alphonse, dit Louveteau, adopté dès le lendemain par une sage-femme, qui prétend connaître la mère, et se nomme Eulalie Bourette.

— Attendez! s'écria Fernande, ce nom ne m'est pas inconnu... Oui, Eulalie Bourette, ex-sage-femme... telle était la signature d'une lettre reçue à Nice par la duchesse... C'est moi-même qui la lui ai lue... A cette époque déjà, presque aveugle, elle ne pouvait plus lire...

» On lui demandait un secours, on se recommandait de l'avoir assistée lors de ma naissance... La duchesse n'a pas voulu admettre cette femme en sa présence. Je lui ai porté de sa part un billet de cinq cents francs. Je l'ai vue! Elle m'a parlé. Elle me regardait d'un air étrange. « Je me suis ruinée, m'a-t-elle dit, à Monaco. Si je perds encore, je reviendrai. »

— Étrange, en effet, dit M. Justin; nous tâcherons de retrouver cette mère adoptive... Mais fasse Dieu que son louveteau ne soit pas celui que vous cherchez!

— Pourquoi cela? — Un garnement de la pire espèce!... Ce soir même, je comptais tenter un dernier effort pour le détourner du chemin qui conduit au bagne... Je m'expliquerai plus clairement, s'il le faut... Voyons d'abord le troisième inscrit...

Il le cherchait des yeux. En le trouvant, il fit un geste, une exclamation de surprise.

— Qu'avez-vous? demanda Fernande.

— Voyez! lui répondit-il, en désignant le nom. C'était celui de Léonard Bazin.

V

LE FILS DU SALTIMBANQUE

Ils n'étaient pas encore revenus de leur surprise, ils n'avaient pas eu le temps d'y réfléchir, lorsque le premier des trois candidats, Gustave Lafraise, fut introduit.

C'était bien le même Gustave qui, tout à l'heure, faisait au nouveau les honneurs de l'assemblée générale.

Sur sa bonne et joviale figure s'épanouissait la satisfaction d'un naïf orgueil.

— Serviteur à la compagnie, dit-il en saluant; ah! je suis bien flatté tout de même...

— Pourquoi donc cela, mon garçon? demanda M. Justin.

Ce n'était plus que M. Justin; il avait remis le fez rouge et la barbe blanche.

— Bédame! répondit Gustave, vous aviez bien trop d'enfants pour les connaître tous en particulier. Ils sont heureux, ils sont fiers, ceux-là que leur président distingue, et fait appeler au bureau. Une faveur, quoi! Je ne l'avais pas encore méritée, faut croire... et c'était mon rêve.

— Je suis d'autant plus content qu'il se réalise, répliqua cordialement M. Justin, que je te sais un de nos plus zélés sociétaires... Donnons-nous la main!... Approche-toi. Assieds-toi... nous avons à causer...

De plus en plus enchanté, tout à fait mis à son aise, il se confondait en remerciements:

— En voilà de l'honneur!... quel beau jour, ou plutôt quel beau soir... Causer avec vous, moi! Seulement je vous en avertis, prenez garde!... Les camarades prétendent que parfois je suis trop bavard... Une vraie pie!...

— Borne-toi à répondre aux questions que je vais t'adresser.

— Un interrogatoire, alors?... Mettons que me voilà sur la sellette... Interrogez, mon président...

Philibert Kahn regarda Fernande comme pour lui dire: « Attention! » Puis, se retournant vers celui qui pouvait être le duc de Montmayor:

main est le salut du pays, quelqu'un viendra qui fera justice des légalités frelatées.

Il prouvera à M. Ranc qu'il ne suffit pas qu'une affaire soit réglée dans les couloirs d'une assemblée entre quelques collectionneurs de lois de proscription pour qu'elle ait de la valeur et de la durée.

Un gouvernement d'aventure peut interdire aux Princes le séjour en France comme citoyens ; mais ce gouvernement lui-même ayant eu le souci de proclamer leur droit historique à régner, il suffira au représentant de ce principe de réclamer sa rentrée en France pour y exercer son droit et y régner en roi, pour que ses proscriptionnaires d'hier soient les proscrits de demain, à moins qu'ils ne préfèrent, cela s'est déjà vu, devenir les plus ardents de ce droit et même les courtisans les plus plats de ce règne.

CHARLES DUPUY.

LA COMMISSION SÉNATORIALE DE L'EXPULSION DES PRINCES

Hier mardi, le Sénat s'est réuni dans ses bureaux pour élire la commission de l'expulsion des princes. Sont élus :

1^{er} bureau, M. Dide, hostile au projet, élu par 48 voix contre 7 à M. Dusolier.

2^e bureau, M. Journault, favorable, est élu par 44 voix contre 6 à M. Lagache.

3^e bureau, M. Bérenger, hostile, élu par 44 voix contre 13 à M. Clamageran, favorable.

4^e bureau, M. Henry Didier, favorable, élu au bénéfice de l'âge par 44 voix contre 44 à M. Bardoux.

5^e bureau, M. de Pressensé, hostile, élu par 44 voix contre 13 à M. Mazeau.

6^e bureau, M. Caduc, favorable, élu par 45 voix contre 14 à M. Allou.

7^e bureau, M. Barthélemy Saint-Hilaire, hostile, élu au bénéfice de l'âge, par 42 voix contre 12, à M. Marion.

8^e bureau, M. Robert de Massy, élu par 44 voix contre 8, à M. Marbou.

9^e bureau, M. Scherer, hostile, élu par 44 voix contre 12, à M. Mathey.

La commission se compose de 6 membres hostiles au projet du gouvernement et de 3 seulement favorables ; ce sont : MM. Didier, Journault et Caduc.

La discussion a été très vive dans tous les bureaux.

Des 225 sénateurs environ qui ont pris part au scrutin, 146 paraissent opposés à l'expulsion et 408 favorables.

M. MADIER DE MONTJAU PÈRE

On réédite fort à propos une lettre écrite par M. Madier de Montjau, père du député actuel, adressée à Monsieur le Comte de Chambord après la mort de Madame la duchesse d'Angoulême :

« Monseigneur,

» J'ose mettre à vos pieds l'hommage de ma profonde condoléance : je l'ose, parce que Votre Altesse Royale possède une générosité toute divine. Mes pleurs sont bien

différents des vôtres, Monseigneur ; ils sont mêlés à un remords cuisant. Ce remords, il est ravivé en ce moment par la pensée déchirante que sainte Marie-Thérèse de France (c'est ainsi que M. Madier de Montjau appelle la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, sœur de Louis XVII) est la troisième personne royale dont mon funeste vote a fait finir les jours loin du pays natal.

» Daignez, Monseigneur, oh ! daignez me continuer votre clémence et vos bontés ! Mon âme a grand besoin de ce reconfort miséricordieux pour pouvoir résister au poids de cette effrayante responsabilité.

» Je suis plus que jamais, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, le très respectueux, très dévoué et très repentant serviteur.

» MADIER DE MONTJAU,
L'un des 219 du 7 août 1830.

On sait déjà que le grand-père de M. Madier de Montjau a été anobli par Louis XVIII.

LA GUERRE AU CLERGÉ

La lettre suivante a été adressée le 40 juin aux évêques par M. Goblet, ministre de l'Instruction publique et des cultes :

« Paris, 40 juin 1886.

» Monsieur l'évêque,

» Aux termes de l'article 4 de la loi du 48 germinal an X, aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement. Les réunions qui, sous le nom de congrès eucharistiques ou de congrès catholiques, ont eut lieu précédemment, soit à Lille, soit dans d'autres villes, n'ont pas paru au gouvernement tomber sous l'application de la loi précitée. Mais il résulte de mes informations que, par son caractère particulier, la réunion projetée à Toulouse par M. l'archevêque de ce diocèse rentrerait, s'il y était donné suite, dans la catégorie de celles que la loi du 48 germinal an X soumet à l'autorisation expresse et préalable du gouvernement. Cette autorisation n'ayant pas été accordée, le concile de Toulouse ne saurait avoir lieu régulièrement.

» Informé qu'un certain nombre de prélats français et étrangers ont été convoqués à ce concile et y ont annoncé leur présence, je crois de mon devoir, monsieur l'évêque, de vous faire connaître que la participation des membres du clergé à une assemblée de cette nature serait considérée par le gouvernement comme une infraction aux lois concordataires et ENGAGERAIT DE LA MANIÈRE LA PLUS GRAVE LA RESPONSABILITÉ DES PRÉLATS qui s'y rendraient ou permettraient aux prêtres de leur diocèse de s'y rendre.

» Agréer, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes,
» RENÉ GOBLET.

Sus au clergé !

M. Guesde est-il content ?

C'est pour le calmer que M. Goblet lance ses foudres.

— Rappelez, dit-il, vos souvenirs. Vous êtes bien certain que votre premier berceau fut aux Enfants-Trouvés de Paris ?

— Pourquoi donc qu'on ne me tutoie plus ? murmura Gustave étonné.

— Allons, soit ! puisque ça te fait plaisir, réponds.

— Pour sûr et certain, dit-il, j'y fis mon entrée dès ma naissance, et par le tourniquet... même qu'il se ferma pour ne plus se rouvrir et sur deux autres petits gosses en même temps, du même et dernier coup... A preuve que les bonnes sœurs nous avaient surnommés les trois Benjamin du Tour...

Ceux qui l'écoutaient échangèrent un second regard. Sur ce premier point, aucun doute.

— Combien de temps l'hospice te garda-t-il ? questionna M. Justin.

— Jusqu'à l'âge de deux ans à peu près, lui fut-il répondu. On me mit alors et comme qui dirait en sevrage chez les époux Grosse-Tête, qui sont maréchaux du côté des Carrières, entre Romaiaville et Pantin. De braves gens !... Ils avaient un autre petit pensionnaire, également fourni par l'Assistance publique... Mon frère, mon ami Jean-Baptiste, qui en est aussi de l'association, mais que je n'ai pas vu ce soir à la générale... Ça m'inquiète.

M. Justin l'interrompit en le rassurant :

— Il était venu ce matin, dit-il, et je dois le rejoindre dans une heure. Il m'attend. Je prierais même son copain Gustave de nous guider vers lui.

— Au doigt et à l'œil ! reprit celui-ci ; l'endroit m'est familier comme à Jean-Baptiste lui-même. Nous y avons gaminé tous les deux, nous y grandissions parmi les choux et les salades... Il devait leur rester fidèle. Moi, pas ! Un tempérament de Parisien ! D'ailleurs, vers ma septième année, alors que je ne manoeuvrais encore que l'arrosoir, je fus réclamé, je fus repris par mon père...

A ce mot, M. Justin l'arrêta.

— Ton père... l'a-t-il prouvé ? Ne serait-ce pas un père adoptif ?

— Un vrai père ! se récria Gustave, et le meilleur qui soit au monde !... Ma mère était morte en m'y mettant, à ce qu'il m'a dit... Suis-je ou non légitime, ça ne fait rien à la chose. Il m'a reconnu plus tard et, par d'autres actes que celui de l'état civil, il témoigne encore aujourd'hui que je suis son fils ! Est-ce qu'un simple bienfaiteur, un parent, un oncle, aurait autant de dévouement, de tendresse !... Ah !... si vous saviez !... c'est toute une histoire.

— Raconte-la ! dit le président, avec l'espoir que cette entière et libre confiance éclaircirait le doute qui lui restait dans l'esprit.

Gustave ne se le fit pas répéter deux fois.

— Capon qui s'en dédiera !... C'est vous qui

ÉTRANGER

MORT DU ROI DE BAVIÈRE

Le roi Louis II de Bavière, qui donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale, s'est suicidé avant-hier soir à 6 heures 45 pendant une promenade dans le parc du château de Berg.

Il s'est précipité dans le lac de Stauberger et son médecin le docteur Gudden s'est également noyé en voulant lui porter secours.

Une affiche apposée hier soir par la direction de la police à Munich apprenait à la population ce triste événement.

On télégraphie de Vienne au Standard que la lutte dans l'eau entre le roi et le docteur Gudden a dû être acharnée.

Le docteur porte en effet des traces de contusions graves.

Il y avait une forte garde à Berg pour empêcher le roi de s'échapper dans la campagne.

On s'étonne donc qu'on soit resté si longtemps avant d'envoyer à sa recherche.

Ce fait est d'autant plus extraordinaire que, d'après les renseignements publiés, le roi et le docteur respiraient encore lorsque les corps ont été retrouvés.

Il paraît très probable que le roi ou le docteur aurait pu être sauvé si les gardes du roi avaient fait plus de diligence.

Des dépêches annoncent que l'excitation est très grande à Munich et dans les grandes villes de Bavière.

On craint des conséquences graves pour le régent et les ministres.

A Vienne, l'émotion la plus vive règne dans les cercles politiques.

L'empereur a été très affecté par cette triste nouvelle.

Le Journal officiel annonce l'avènement du prince Othon comme roi et proclame la régence du prince Luitpold.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 juin

Les cours de nos rentes sont en assez large hausse : le 3 0/0 ancien à 83.37, l'amortissable à 85.25.

Les obligations Foncières et Communales du Crédit Foncier, sur lesquelles on entrevoit une plus-value prochaine de 40 à 50 fr. par titre, sont l'objet de demandes toujours plus nombreuses. Les cours de l'action progressent d'une façon régulière ; on est à 1.378.

L'action de la Société Générale est sans changement à 456, c'est une capitalisation à 6 0/0.

Nos prévisions se réalisent sur l'action de la Banque d'Escompte qui visent de s'élever à 477. La rectification dont le cours doit être l'objet sera beaucoup plus large si on tient compte de la situation de la société et des bénéfices acquis.

L'action de Panama est à 461 et 462. Aucun mouvement ne doit se dessiner sur ces titres avant le débat auquel donnera lieu, devant les Chambres, la question des obligations à lots.

Demands nombreuses sur les polices spéciales A B de l'Assurance Financière. On s'adresse au siège social, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Nous avons toujours affirmé que les malheureux actionnaires de la Foncière Lyonnaise étaient exposés ou à un appel de fonds de 250 par action ou à une liquidation forcée. Le rapport lu à la der-

l'avez voulu !... D'abord et d'une, quand il est venu me chercher, la première fois que nous nous sommes vus, son émotion ne lui permettait pas même de s'expliquer... Il suffoquait, il tremblait, tout en pleurs... « Mon enfant ! parvint-il à balbutier enfin, cher enfant !... Ah ! comme il ressemble à sa mère !... » Il m'embrassait en même temps. Est-ce qu'un faux père aurait eu de pareils baisers, ces larmes et cet accent-là ? Je l'entends encore tandis qu'il m'emmenait, ou plutôt qu'il m'emportait dans ses bras :

« Pardon ! pardon... de t'avoir si longtemps délaissé, mon pauvre petit... j'étais si pauvre !... Il m'a fallu voyager, vagabonder, trimmer, amasser son per sou pour refaire le nid, pour t'avoir un gîte... Le hasard vient de me procurer un gagne-pain plus sédentaire... Nous vivrons ensemble désormais... Tu verras ! tu vas voir comme nous serons heureux ! »

Philibert Khun s'était penché vers Fernande ; il lui demanda tout bas :

— Ne connaissez-vous pas quelque ancien serviteur de la famille, un Caleb, ayant pu jouer ce rôle au naturel ?

Gustave, pendant ce temps-là, reprenait haleine, il poursuivait :

— Nous arrivâmes dans une mansarde où tout était propre, comme le locataire lui-même. Permettez-moi son portrait : un homme âgé déjà, pas

nière assemblée générale démontre qu'il n'y a pas eu plus de dividende, comme pour les années passées et que les 2/3 du capital ont été engloutis dans des spéculations malheureuses. Nos Chemins de fer sont fermés.

CHRONIQUE LOCAL ET DE L'OUEST.

Le Ministre de la Guerre à Saumur (Suite)

Il ne nous a pas été donné de connaître les flots d'éloquence républicaine qui coulé pendant la visite du général Boulanger à Saumur ; mais nous savons qu'ils pleuvirent au public. Des reporters de la presse républicaine de Paris suivirent le ministre et avaient leurs notes dans son antichambre ; cela viendra au temps. Mais ce qui sera publié sera complet et bien fidèle ?

Il nous revient que le ministre aura nos édités : qu'il se félicitait de se trouver face de vieux et ardents républicains, qu'il devait continuer à défendre la République par tous les moyens ; que, du reste, n'était pas facile à décrocher. Ce dernier lapsus lingua malheureux dans la bouche d'un ministre. Aussi ne se trouve-t-il dans le Courrier qui donne en substance la réponse de M. Boulanger aux paroles vantes que M. Vinsonneau a adressées au ministre en lui présentant le Conseil municipal :

« Monsieur le Ministre,
» La municipalité républicaine de Saumur heureuse de témoigner toute sa sympathie souhaite la bienvenue au chef éminent et glorieux de notre armée.

» C'est avec satisfaction, monsieur le ministre que nous vous prions de remarquer qu'aujourd'hui, les rapports officiels de l'autorité municipale et des commandants militaires de Saumur sont revenus, grâce à la fermeté et à la conciliation de M. le général Danloux, ce qui aurait toujours dû être, c'est-à-dire en de la plus grande déférence l'un pour l'autre.

» Nous avons à Saumur, monsieur le ministre, un château, ancien arsenal aujourd'hui démantelé et des casernes vides, qui conviendraient pour placer l'un des régiments d'infanterie que vous projetez la création, et la ville de Saumur ferait volontiers de grands sacrifices pour cette installation.

Le général Boulanger aurait répondu à M. Vinsonneau qu'il étudierait la question d'une garnison au château de Saumur.

Cela ne nous dit rien de bon. Cette réponse est toute faite, puisque le château a reçu pendant nombre d'années des garnisons, et que les casernements existants sont en état de servir. Aussi nous refusons-nous à ce que M. Vinsonneau ait accepté cela sans compter. En outre, M. Boulanger ne bien n'être plus ministre quand il est en son étude, et nous serons aussi mécontents après comme devant.

Le maire de Saumur et le ministre de la guerre sont l'un et l'autre heureux de l'accord qui règne entre l'autorité civile et l'autorité militaire. C'est parfait. Mais réminiscence d'une crise ancienne.

grand, très-maigre, et d'une agilité, d'une adresse qui m'étonna d'abord. Son visage était presque jaune, avec des teintes blanches sur les joues glabres et tout à fait rasé jusqu'en arrière. Il m'embrassait avec des lazzis, des grimaces, mais qui taient lui-même. Il faisait lui-même dans la cuisine, toutes sortes de friandises, du lait, me déshabillait, me couchait, me câlinait avec des raffinements maternels.

» Oui, c'était plus qu'un père, c'était un temps une mère ! Il m'aimait pour deux fois ce qu'il aime les autres enfants.

se partagent le cœur des autres enfants.

— Brave garçon ! murmura Fernande.

— Continue, lui dit Philibert.

— Dès le lendemain de notre installation, Gustave, il m'avait conduit à l'usine, nous reverrons ce soir, mon chéri... Tu ne faut que j'aille à mon bureau !... Il me disait cela. Ce même soir, je lui racontai sur ses lèvres quand ce fut le tour de mesure que je grandissais, ses yeux devenaient plus graves : « Travaille, travaille, étudie... Tâche d'avoir un état, un bon métier, te ferai apprendre un état, un bon métier, si heureux de te voir devenir un homme ! »

— Moi, pour le satisfaire, je m'appliquai souvent des prix. A douze ans, j'étais

note quel trouble profond a jeté à Saumur, sous le mairat de M. Combiere, le passage de deux hommes néfastes au pays, le sous-préfet Demangeat, ancien dragon de l'Impératrice, et le commissaire de police Marnier, ancien sous-officier de l'armée. Toute la population en effet se félicitait d'être loin du temps où régnaient ces deux brandons de discorde.

Ainsi que nous le disions hier, M. le général Boulanger a assisté avec un véritable intérêt à deux leçons professées l'une par M. le commandant Burnez sur la tactique, l'autre par le capitaine de Place sur les sciences appliquées, et à plusieurs des exercices qui forment la base de l'instruction équestre à l'École de cavalerie: reprise des écuyers, sauts des barrières et des obstacles dressés dans le Chardonnet. Il a visité l'Hôpital militaire, les ateliers de l'Arçonnerie, l'école de Maréchalierie, et le cours des Télégraphistes.

A 5 heures, M. le ministre traversait les écuries, les grands manèges, puis il réunissait de nouveau les troupes, et, en leur présence, remettait lui-même la croix de la Légion d'Honneur à M. Ramotowski, chef d'escadrons, instructeur en chef des exercices militaires, et la médaille militaire à M. Bernard, adjudant à la 5^e compagnie de remonte, et à M. Schideler, cavalier de manège.

A 7 heures, le général Boulanger rentrait à l'hôtel Budan pour recevoir, en un dîner officiel de 35 couverts, les officiers supérieurs qu'il avait réunis et les principales autorités civiles: M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Maire, M. le Président du Tribunal civil, M. le Président du Tribunal de commerce, M. Rivière, député d'Indre-et-Loire, etc.

Pendant le repas qui s'est prolongé jusqu'au départ pour la gare, la musique municipale a exécuté, devant les fenêtres de l'hôtel, les principaux morceaux de son répertoire, ce qui a valu au chef de musique et aux artistes les félicitations du général Boulanger. Avant de quitter cet hôtel, le ministre a adressé ses remerciements au sympathique propriétaire, M. Martin, pour l'heureux agencement de sa salle et les soins apportés au dîner qui ne laissait rien à désirer sous tous rapports.

On dit que le ministre a toujours été content, surtout de l'enthousiasme de la population. S'il en est ainsi, il n'est vraiment pas difficile. On cite cependant tel monsieur à chapeau de soie qui cherchait à entraîner des vivats pour la République, et sa voix est restée sans écho aucun; tels et tels autres salariés de l'administration municipale, qui, sur divers points, ont également voulu donner le branle, et leurs *Vive Boulanger* n'ont pas enflammé davantage les masses: ces zélés en ont été pour leurs frais, et leur contenance était ensuite manifestement embarrassée. A chaque tentative de ce genre, plusieurs cris de *Vive la France* se sont fait entendre. Quoi qu'en puissent dire nos confrères de la presse parisienne, les choses se sont passées ainsi; les quelques vivats républicains qui ont retenti n'avaient rien de chaleureux, et, *in petto*,

le ministre ne doit pas emporter une autre impression de son passage à Saumur.

A dix heures moins un quart, le peloton d'escorte se réunissait devant l'hôtel Budan, tandis que la musique municipale s'organisait pour la conduite aux flambeaux.

Le plus grand nombre des convives prend à pied la route de la gare, — ce sont les mieux partagés, car le vent est froid, — les autres montent en trois voitures qui doivent aller au pas, afin de permettre à la musique de suivre le cortège. Les curieux grelottent et craignent que le ministre n'emporte de Saumur une bronchite aiguë.

Arrivé à la gare, le peloton de cavalerie se range en bataille sur la place; le ministre descend bientôt de voiture et gagne la salle d'attente, toujours admirablement décorée; vingt minutes s'écoulent; enfin l'express se fait entendre et M. le général Boulanger monte dans un wagon-salon avec sa suite et les divers généraux qui étaient venus l'accompagner.

La musique municipale joue une dernière fois la *Marseillaise* et le ministre de la guerre se dirige à toute vapeur vers Tours. Il est près de onze heures.

Aussitôt la musique rentre en ville et exécutent un pas redoublé; mais les auditeurs étaient plus rares, la plupart ayant été chassés par une bise glaciale.

Au moment où la ville de Saumur et l'École de cavalerie viennent de recevoir M. Boulanger, aujourd'hui ministre de la guerre, demain simple général, il n'est pas sans intérêt de rappeler les principales réceptions qui ont eu lieu à Saumur depuis près de soixante ans.

Des entrées triomphales, suivies de grandes fêtes, ont été faites, savoir:

- A M^{me} la Duchesse de Berry;
- Au Duc d'Angoulême;
- Au Duc et à la Duchesse de Nemours;
- Au prince Louis-Napoléon, président de la République;
- Au maréchal Pélessier, duc de Malakoff.

D'autres réceptions, beaucoup moins solennelles, ont eu lieu lors de la visite des personnalités dont les noms suivent:

- Le prince Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie, accompagné du prince Napoléon (qui aujourd'hui va être expulsé);
- Dou Pedro V, roi de Portugal;
- Le grand duc Constantin de Russie;
- Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République;

Et, à toutes les époques, des ministres de la guerre et diverses sommités militaires de France et de l'étranger.

Hier, la réception du général Boulanger a eu lieu avec beaucoup plus d'apparat qu'il n'en a été réservé jusqu'ici à de simples ministres, et même à l'honorable maréchal de Mac-Mahon.

VELOCE-CLUB DE SAUMUR

A l'occasion du 14 Juillet, des courses de vélocipèdes seront organisées par le *Véloce-Club de Saumur* sur le Mail, à Allonnes, le dimanche 14 juillet, avec le concours et sous

tout un costume de paillasses... Je m'en affublai... Il rentra... Quelle colère! « A-t-on jamais vu!... Rien de tout cela ne m'appartient!... Ce sont des objets qu'un ami m'a confiés... Son costume de carnaval! » On eût dit Barbe-Bleue dans le cabinet aux cadavres...

(A suivre.)

A Belleville.
— Moi, fait un homme hirsute, je suis carrément pour l'expulsion des Princes.
— Mais qu'est-ce qu'ils l'ont fait? demande un ami plus timoré.
— Y m'embêtent!

Après la guerre de 1870, un voyageur disait à un hôtelier de province, qui avait dû héberger l'ennemi pendant cinq mois:

— Vous avez dû bien souffrir?
— Ah! répond le brave homme, nous avons eu, surtout, un moment terrible à passer: nous n'avions plus de champagne!!! Heureusement que j'ai pu parer à cette catastrophe au moyen d'un petit vin de Saumur, que j'ai cravaté de papier de plomb!

Définition.
— Comment appelez-vous les gens qui se font piquer à la morphine?
— Les disciples des piqûres.

le patronage de la municipalité.

Pendant les intermèdes, la fanfare d'Allonnes exécutera ses meilleurs morceaux.

NOS DÉPUTÉS

Séance du 11 juin. — Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre tout projet d'expulsion des princes.

Nous constatons avec une joie légitime que pas un député de l'Anjou ne figurera parmi les proscriptionnaires. Il y a bien encore M. Allain-Targé et M. Rivière; mais ce n'est pas en Anjou qu'ils ont pu trouver des électeurs, et ces Angevins ne représentent pas l'Anjou, qui les connaît et n'en veut pas.

Pour répondre à de nombreuses réclamations, le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir les officiers de réserve et territoriaux seraient invités à toutes les solennités auxquelles l'armée devra participer, et particulièrement aux revues passées le 14 juillet.

Hier soir, vers 7 heures, un violent feu de cheminée, dû, paraît-il, à un vice de construction, s'est déclaré rue de Fenet, n° 7. Grâce à la promptitude des secours et au zèle de M. Stoffer et au jeune Derouin, qui ont monté sur la toiture, tout danger a été promptement conjuré.

Le cirque Pinder est arrivé ce matin à Saumur, et le personnel a monté la loge avec toute l'activité que l'on sait, place du Chardonnet.

Faits divers.

Un lycéen de Reims, qui n'avait pas encore atteint sa quinzième année, vient de se suicider dans des circonstances fort dramatiques.

Il s'était violemment épris d'une petite marchande de fleurs, âgée de treize ans; un de ses camarades l'ayant supplanté dans le cœur de la belle, il résolut de mourir. Quinze jours à l'avance, il annonça sa détermination à ses amis, sans que leurs supplications pussent faire fléchir sa volonté.

Samedi matin, se rendant au lycée avec l'un d'eux, il lui remit ses livres et une lettre, au moment d'entrer dans l'établissement; puis s'éloigna, après lui avoir offert une rose, la dernière qu'il lui donnerait, disait-il. L'ami le comprit et le suivit jusqu'au bord du canal, s'efforçant de le détourner de son fatal projet. Ses efforts étant impuissants, il appela à son aide un promeneur. Mais avant que celui-ci eût pu intervenir, le malheureux enfant tombait le front troué par une balle de revolver.

LA ROSIÈRE DE NANTERRE.

Le dimanche de la Pentecôte est choisi chaque année par la municipalité de Nanterre pour le couronnement de sa rosière.

Grâce au beau temps qu'il a fait dimanche, cette fête a été de tous points réussie.

La rosière de 1886 se nomme Marie-Louise Maréchal, et est âgée de dix-huit ans.

Après la cérémonie d'usage et la remise du diplôme à la jeune fille, a eu lieu la promenade traditionnelle à travers le pays.

Les fameux pompiers de Nanterre n'ont pas été oubliés: on a profité de la circonstance pour leur remettre un drapeau.

Variétés.

LE DIMANCHE

Par PROUDHON

Proudhon, le fameux républicain de 1848, l'auteur du mot célèbre: *La propriété, c'est le vol*, Proudhon avait débuté dans la carrière littéraire par un écrit sur *La Célébration du Dimanche*, qui fut couronné en 1840 par l'Académie de Besançon. C'est à ce travail, plusieurs fois réédité, que nous empruntons cet extrait, où l'on verra un homme, alors étranger aux croyances religieuses et devenu malheureusement plus tard un des plus fougues adversaires de l'Eglise catholique, rendre un sincère et bien remarquable hommage à la vérité.

« Le dimanche, sabbat chrétien, dont le respect semble avoir diminué, revivra dans toute sa splendeur, quand la garantie du travail aura été conquise avec le bien-être qui en est le prix. Les classes laborieuses sont trop intéressées au maintien de la férialité dominicale pour qu'elle périsse jamais.

« Quel plus beau spectacle que celui de tout un peuple assemblé pour les devoirs de son culte, pour la célébration des grands anniversaires? Un tel spectacle est du goût de tous les hommes; aucune nation ne s'en lasse jamais...

« L'aspect d'une population rustique, réunie comme une seule famille à la voix du pasteur et prosternée dans le silence et le recueillement devant la majesté invisible de Dieu, est touchant et sublime; le charme opère sur le cœur du paysan: le dimanche, il est plus bienveillant, plus aimant, plus affable; il est sensible à l'honneur de son village, il en est fier; il s'identifie davantage avec l'intérêt de sa commune....

« Le dimanche est le jour de triomphe des filles et des mères. Brillante de santé et de jeunesse, belle du témoignage de sa conscience, reconstruite à la masse paroissiale entre toutes ses compagnes, quelle villageoise, une fois dans sa vie, ne s'est vue la plus aimable, la plus diligente ou la plus sage? Quelle femme, au jour du dimanche, ne donne à son ménage un certain air de fête, même de luxe, et ne reçoit plus volontiers et d'une humeur plus caressante les amis de son époux?... La joie du dimanche se répand tout: drus les douleurs, plus solennelles, sont moins poignantes; les regrets, moins amers; le cœur malade trouve une douceur inconnue à ses cuisantes peines. Les sentiments se relèvent et s'épurent: les époux ont retrouvé une tendresse vive et respectueuse; l'amour maternel, ses enchantements; la piété des fils s'incline avec plus de docilité sous la tendre sollicitude des mères. Le domestique se sent plus dévoué et plus fidèle; le maître plus bienveillant et moins dur; le paysan et l'ouvrier, que tourmente un vague soupçon d'égalité, sont plus contents de leur sort. Dans toutes les conditions, l'homme ressent sa dignité, et, dans l'infini de ses affections, il reconnaît que sa noblesse est trop haute pour que la distinction des rangs puisse le dégrader et l'avilir.

« C'est le dimanche que le caractère du prêtre, dans ce qu'il a de conciliant et d'apostolique, brille dans tout son éclat. La visite du curé est la joie d'une famille champêtre. Que de malades soulagés, de pauvres secourus, d'infortunés adoucis, de haïnes éteintes, d'ennemis réconciliés, d'époux réunis par l'intermédiaire du curé! Or, le prêtre, dans les campagnes surtout, ne dispose pas des instants, il faut qu'il les saisisse au passage, et c'est le dimanche qu'il voit ses devoirs se multiplier, ses œuvres porter le beau fruit; c'est le dimanche qu'il découvre tout le bien qu'il peut faire.

« J'oserais même avancer qu'avec le respect du dimanche s'est éteinte dans l'âme de nos rimeurs la dernière étincelle du feu poétique. On l'a dit: sans religion, point de poésie; il faut ajouter: sans culte et sans fête, point de religion.

« Diminuez la semaine d'un jour, le travail est insuffisant, comparativement au repos; augmentez-la de la même quantité, il devient excessif. Etablissez tous les trois jours une demi-journée de relâche, vous multipliez par le fractionnement la perte de temps, et en scindant l'unité naturelle du jour, vous brisez l'équilibre numérique des choses. Accordez, au contraire, quarante-huit heures de repos après douze jours consécutifs de peine, vous tuez l'homme par l'inertie après l'avoir épuisé par la fatigue.

« Conservons, restaurons la solennité si éminemment sociale et populaire du dimanche, non comme objet de discipline ecclésiastique, mais comme institution conservatrice des mœurs, source d'esprit public, lieu de réunions inaccessibles aux gendarmes et garantie d'ordre et de liberté. Dans la célébration du dimanche est déposé le principe le plus fécond de notre progrès futur; c'est à la faveur du dimanche que la réforme s'achèvera. »

P.-J. PROUDHON, de *La Célébration du Dimanche*, tome II des *Oeuvres complètes*, pp. 120, 131, 134, 139, 150, 154, 161, 175, 188.

AVIS IMPORTANT

Le Docteur RABEJAC, spécialiste de la Faculté de Paris, guérit sans opération: cancers, tumeurs, glandes, loupes, kystes, hydrocèle, fistule, hémorrhoides, varices, varicocèle, ulcère, chancre, rougeur, maladies des femmes, etc. Il consultera à SAUMUR le lundi 28 juin, à 4 heures de l'après-midi, grand hôtel de Londres.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le pont du chemin de fer, commune de Villebernier, avec 30 ares environ de jardin bien planté.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ

Du Breuil-Bellay

Située commune de Cizay,

Comprenant : bâtiments d'habitation, chapelle, bâtiments de fermier, vaste cour, grand jardin, parc avec beaux arbres, le tout clos de murs, contenant 9 hectares 4 ares.

On pourrait joindre, au gré de l'acquéreur, environ 5 hectares de terre et vigne joignant la propriété et formant avec elle un seul ensemble.

Cette propriété est à 200 mètres de la route de Saumur à Doué et à moitié distance de ces deux villes.

S'adresser à M. GALBUN, propriétaire à Gennes, ou audit M^e TAUGOURDEAU, notaire. (452)

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément

Situés rue Dacier, n° 23,

Occupés par MM. Ofray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

Étude de M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire (M.-et-L.).

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 20 JUIN, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, M^e GUYARD, notaire aux Rosiers, procédera, au bourg des Rosiers, en la demeure de Mme veuve Fregier, Belisaire, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté ayant existé entre M. Antoine-Belisaire-Hippolyte Fregier, décédé, et dame Modeste-Louise Guillot, sa veuve, survivante.

Cette vente a lieu à la requête de ladite dame Fregier, de dame Modeste-Hélène Fregier, veuve de M. Pierre Baumier, et de dame Elisa Tourel, épouse de M. Belisaire-Louis-Anatole Fregier, cette dernière en sa qualité de tutrice de son mari.

On vendra notamment :

Lits complets, armoires, buffets, batterie de cuisine, linge de toutes sortes, tables et chaises, fûts, bouteilles, vin blanc et vin rouge en bouteilles, service de table en argent, pendule, réveil-matin, garçonne de cheminée, ustensiles divers et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

OCCASION

A CÉDER un Fonds de Menuiserie, avec trois établis, outillage complet, bois de différentes espèces.

Prix extrêmement avantageux.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS

Vieux chêne et noyer sculpté

Spécialité de salles à manger

H. HARDY

Levée-Neuve, Saumur.

A l'honneur d'informer le public qu'il met en vente, pendant la durée de ce mois, un choix considérable de salles à manger à des prix défiant toute concurrence.

Salle à manger vieux chêne, buffet grande taille, colonnes torses ou autres, tables à rallonges, patins chaises, 6 chaises au choix. 400 francs net.

Salle à manger Henri II, buffet à crédence et vaisselier, avec vitraux de couleur, table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties. 500 francs net.

Offres et Demandes

ON DEMANDE un ménage, l'homme sérieux, la femme sachant faire la cuisine, pour la gérance d'un établissement important.

Inutile de se présenter sans bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un apprenti.

On gagne de suite.

S'adresser au bureau du journal.

Les Magasins du Printemps

SAUMUR

Demandent un garçon de magasin, muni de bons certificats.

LECONS de français et de latin. Répétitions. S'adresser au bureau du journal. (446)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

En vente chez tous les libraires et dans toutes les gares

HUIT PAGES DE MUSIQUE

LA MUSIQUE DES FAMILLES

dans son n° 242 du 3 Juin donne huit pages de musique extraite de MAITRE AMBROS, joué pour la 1^{re} fois le 6 Mai à l'Opéra-Comique.

1^o Versez en moi le calme, étoile de la nuit, une des mélodies les plus appréciées.

2^o La Ronde de nuit, morceau déjà célèbre et arrangé pour piano par l'auteur même.

Adresser 30 centimes à l'administration pour recevoir le n° 242.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt d'Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blanchie bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de bidons d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Thés CHOCOLAT

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-HAMMOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie confiserie.

SANS PALAIS DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUIN 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 07	83 45	Est	800	800	Obligations.			Gaz parisien	589 50	589 50
3 % amortissable	85 10	85 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1217 50	1215	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	526 25	Est	386	386
3 % (nouveau)	82 12		Midi	1171	1172 50	1865, 4 %	526 50	528 50	Midi	400	400
4 1/2 %	106 50	106 90	Nord	1585	1580	1869, 3 %	413 50	415	Nord	397	397
4 1/2 % (nouveau)	109 95	110 17	Orléans	1326 25	1328 75	1871, 4 %	403 50	404	Orléans	393 50	393 50
Obligations du Trésor	522	525	Ouest	870	866 25	1875, 4 %	519	519	Ouest	391 50	391 50
Banque de France	4275	4260	Compagnie parisienne du Gaz	1430	1443 75	1876, 4 %	516	516 50	Paris-Lyon-Méditerranée	391	391
Société Générale	437 50		Canal de Suez	2120	2127 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528	527 50	Paris-Bourbonnais	385	385
Comptoir d'escompte	1000	1002 50	C. gén. Transatlantique	495	496 25	Obligations communales 1879	469	469 25	Canal de Suez	585	585
Crédit Lyonnais	525	526 25	Russe 5 0/0 1870	102	101 75	Obligat. foncières 1879 3 %	470	469 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1378 75	1380				Obligat. foncières 1883 3 %	388	388			
Crédit mobilier	213 75	212									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Heure	Train	Arrivée	Notes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	
3 heures 8 minutes	du matin	express-poste.		8 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	
6	13	matin	(s'arrête à la Poissonnière)	6 15	7 32	8 56	1 24	4 08	7 53	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		3 26	8 21	12 48	4 44	
9	13	matin	omnibus-mixte.													3 26	8 21	12 48	4 44	
1	25	soir														5 39	9 06	1 25	6 56	
3	32	express.														5 42	9 15	1 34	7 05	
7	15	omnibus.																		
10	38	(s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
8 heures 26 minutes	du matin	direct-mixte.		6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	7	1 55	8 35	9 53	10 14	11 27	
9	37	express.		6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	8 23	2 51	9 53	10 14	11 27	12 11	
12	48	soir	omnibus-mixte.						6 07	9 21	1 30	4 37		8 37	3 4	10 14	11 27	12 11	12 55	
4	44								6 07	9 21	1 30	4 37		8 37	3 4	10 14	11 27	12 11	12 55	
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)							6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	9 53	4 24	11 27	12 11	12 55	1 38	
10	24	express-poste.							7 29	10 39	2 28	5 40	9 06	10 38	4 56	12 1				